



Du pèze à venir sur prime vacances 2016-19 ?

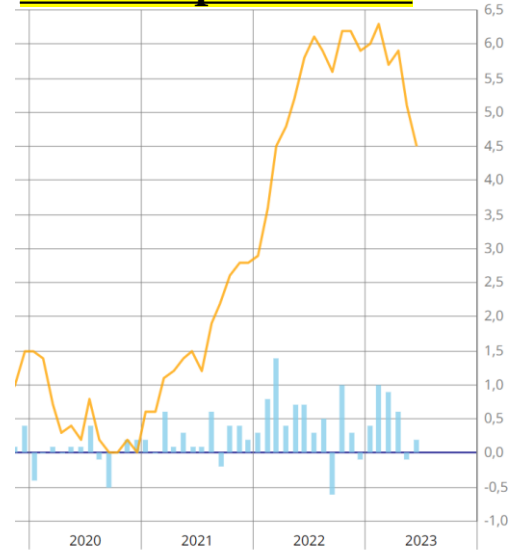
Le mois dernier, nous vous informions que le dossier suivi depuis plus de 8 ans par vos élus **S3i** au CSE SSG, a porté ses fruits puisque l'entreprise a été retoquée par la Cour de Cassation sur les modalités de calcul de l'enveloppe de la prime vacances appliquées de 2016 à 2019 en retirant certaines sommes à distribuer aux salariés.

Vos élus **S3i** au CSE continuent de traiter ce sujet et ont été désignés pour représenter le CSE dans la procédure de saisine de la Cour d'Appel de renvoi.

S3i a demandé le 8 juin 2023 par déclaration en CSE Central que la Direction entre en voie de régularisation amiable unilatéralement pour les salariés concernés de l'UES (SSG, I2S, SBS, HRS) en leur versant les sommes spoliées sur ces 4 années-là, sans attendre d'être condamnée en Appel.

S3i espère être entendue car cela sera de bon sens !

Inflation : une amorce de baisse depuis 2 mois



Selon l'INSEE, le taux d'inflation baisse depuis 2 mois (nous sommes au même niveau que Mars 22). Ce qui est une bonne chose pour votre pouvoir d'achat (src INSEE).

Ne nous réjouissons pas trop vite, mais pour les salariés qui ne connaissent pas une hausse de leurs salaires, une baisse de l'inflation est toujours une bonne chose.

Bilan Social Individuel

Certains diront que du temps de Steria (avant 2015), c'était super, un Bilan Social Individuel était envoyé avec un très grand nombre d'informations sur votre situation dans le groupe, vos avantages, mutuelle,

Il y a quelques années, en début de mandature, un élu **S3i** avait demandé en séance si il était possible d'avoir ce type de document.

La direction nous a confirmé lors du CSE de Juin 2023 qu'un tel document sera envoyé aux salariés.

S3i salue cette initiative qui permettra à tous d'avoir un nouveau niveau d'information notamment sur ses éléments de rémunération. Si la direction reprend la forme du BSI envoyé du temps de Steria, vous trouveriez alors :

- Un détail complet de votre rémunération (fixe, variable, différée, ...)
- Un récapitulatif de vos données personnelles
- Détail de votre protection sociale.
- Retraite.
- Avantages divers
-

Etude sur les salaires du digital et du numérique

Et vous, comment vous situez vous ?
Téléchargez l'étude en allant sur notre site pour la récupérer.



[CLICK HERE](#)

Toutes les équipes **S3i** vous souhaitent de passer de bonnes vacances et de revenir en pleine forme !
Prenez soin de vous, la région rentrée est chargée avec notamment les élections de vos représentants du personnel nationaux et locaux !
Revenez tous en forme !!!

Région Auvergne Rhône-Alpes				Région Hauts de France			
Elodie BENIGNAUD	CSE-I2S	Roanne		Michel BUDZICH	I2S-RP	Lille	06.85.18.26.54
Sylvain PERNAUD	CSE-I2S	Lyon	07.55.63.25.08	Cédric FRANCOIS	I2S-RP	Lille	06.82.67.37.49
Région Ile de France				Région Provence Alpes Côte d'Azur			
Jean-Pierre BATTISTI	CSE-I2S	Latitide	06.14.17.32.24	Karim KESSACI	I2S-RP	Sophia	06.58.48.60.00
Belkacem BELBAHI	CSE-SSG	Latitude	06.40.77.29.01	Région Rhône-Alpes - Auvergne			
Jean-Christophe LEJEUNE	CSE-SSG	Latitude	06.72.25.37.20	Xavier PERRIN	I2S-RP	Roanne	
Région Occitanie				Région Provence Alpes Côte d'Azur			
Alain MARTINEZ	CSE-I2S	Toulouse	06.87.07.99.23	Mireille DELANNOY	CSE-I2S	Aix	
Région Pays de la Loire				Patrick VERBAEYS	CSE-I2S	Aix	06.64.12.44.32
Yann JAFRELOT	SSG-RP	Nantes	06.14.42.75.02	Marc DUMONT	CSE-I2S	Sophia	06.88.88.13.50
				Marta MASTERNAK	CSE-I2S	Sophia	

Vous voulez en savoir plus, RDV sur notre site et consultez les pages dédiées à vos droits, la semaine QVT et sur les idées reçues sur le stress, burn out,
[Lien vers notre site](#)

CDC Roanne : Alerte RPS lancée par S3i ... Où en est-on ?

TOUJOURS ATTENTIF à vos conditions de travail, votre bien être et la sécurité, c'est un de nos représentants de proximité **S3i** de Roanne qui, en Avril 2023, a lancé l'alerte en séance de réunion RP concernant des comportements déviants et entraînant une atteinte à la santé mentale des salariés tous plateaux confondus. Ce point a été traité » lors de la dernière réunion des RP de Roanne qui s'est tenue le 22 Mai 2023.

La direction a semblé découvrir, en Avril 2023, les problèmes majeurs de fonctionnement du centre dans les relations entre managers et managés. Fort de cette alerte, les actions qui en découlent sont :

- Formation globale des managers en mode coaching
- Workshop avec tout le management
- Mise en place de V1 globalisée

Nous avons été régulièrement alertés par des pratiques managériales d'un autre temps, en particulier sur les CSP mettant en tension les salariés. La direction dit avoir entendu le message ? WAIT AND SEE. Nous demandons à toutes les personnes qui continuent à se sentir en difficulté, de prévenir nos représentants locaux **S3i**.

Si vous sentez des améliorations ou des détériorations ou de nouvelles pressions prévenez les.

Alerte incendie sur Roanne ... où sont les personnes habilitées à gérer des alarmes incendie sur site ?

Nous avons été alertés par notre élue **S3i** roannaise d'un incident extrêmement grave qui aurait pu avoir des conséquences désastreuses sur la santé et l'intégrité physique des salariés de Roanne.

Pour rappel des faits : le 23 Juin à 15h28, l'alarme incendie du site de Roanne s'est déclenchée. Cela n'était pas un exercice mais bien une alarme réelle.

La direction n'était pas présente ce jour. Il semble qu'aucune personne habilitée à décider le retour des salariés sur leur poste de travail n'était présente, aucun service compétent (pompiers par exemple) n'était présent sur site.

Personne n'a pu expliquer d'où venait le problème, ni même savoir d'où il venait.



Les conséquences auraient pu être catastrophiques si un incendie avait eu lieu.

Le jour même, **S3i** a alerté la direction afin que celle-ci prenne ses responsabilités et nous apporte une solution pour éviter que ce genre d'incident ne se reproduise.

Il y avait donc un réel problème dans le process à respecter.

C'est pourquoi, suite à l'alerte **S3i**, la direction a décidé de former deux personnes supplémentaires dans la gestion de ces risques. **Il reste quand même un grand nombre de questions pour lesquelles nous attendons toujours des réponses de la part de la direction.** Nous demanderons également que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire de la CSSCT.

Pour S3i, votre sécurité est notre priorité

Rubrique Faut le savoir : Protection contre le licenciement pendant 10 semaines après une fausse couche

La proposition de loi visant à favoriser l'accompagnement des couples confrontés à une fausse couche, a été adoptée au Sénat le 4 mai. Cette loi interdit le licenciement de la salariée confrontée à une fausse couche « pendant les 10 semaines suivant une interruption spontanée de grossesse médicalement constatée ayant eu lieu entre la 14^{ème} et la 21^{ème} semaine d'aménorrhée incluses ».

Ce texte prévoit notamment de supprimer le délai de carence pour le versement des IJSS en cas d'interruption spontanée de grossesse ayant lieu avant la 22^e semaine d'aménorrhée.

Mais en cas de faute grave, l'employeur pourra rompre le contrat « s'il justifie d'une faute grave de l'intéressée ou de son impossibilité de maintenir ce contrat pour un motif étranger à l'interruption spontanée de grossesse ».

Cette disposition entrera en vigueur à compter d'une date fixée par décret qui sera au plus tard le 1er janvier 2024.



S3i vous défend désormais aux prud'hommes

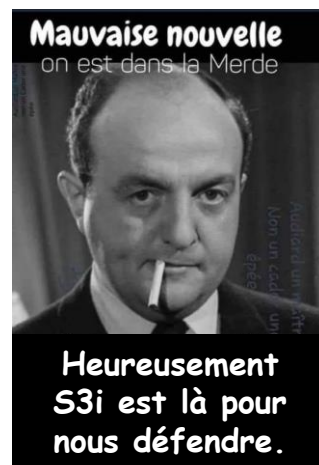
C'est officiel. **S3i** compte désormais des défenseurs syndicaux salariés. Mais qu'est-ce qu'un défenseur syndical salarié ?

Le défenseur syndical salarié assiste ou représente les salariés devant les Conseils de Prud'hommes et les Cours d'Appel en matière prud'homale.

Dans le cadre de ses missions, il conseille et défend les salariés au cours de la procédure.

Le défenseur syndical intervient uniquement dans le périmètre de la région administrative où il a été désigné.

Vous voulez être assisté dans votre défense aux prud'hommes, vous pouvez nous contacter.



Site de Latitude : accès au parking électrifiant !!!!



J'voulais juste accéder au parking à Latitude.

Lors de la distribution de nos tracts sur Latitude, vous nous avez fait la remarque que vous preniez des décharges électriques en badgeant (à l'entrée du parking).

Nous avons contacté les Moyens Généraux du site qui ont vérifié immédiatement à notre demande (merci à eux) et nous ont confirmé qu'il n'y avait pas de défaut électrique.

Sûrement de l'électricité statique !

Wall of Projet : c'est parti !!

Il y a près d'un an qu'un élu **S3i** avait demandé à la direction industrielle de mettre en place un outil interfacé avec l'outil MyWay permettant aux salariés de se positionner sur des missions leur permettant d'évoluer dans la société, répondre à leur envie de changer de mission, de travailler sur des missions qui les intéressent.

Cet outil est donc mis à disposition. Nous félicitons la direction de mettre des outils permettant aux salariés d'évoluer vraiment dans notre société !

S3i ATTEND ENCORE DES OUTILS PERMETTANT LA SAISIE DES ASTREINTES (PROMIS PAR LA DIRECTION POUR CETTE ANNÉE) MAIS AUSSI UN OUTIL PERMETTANT LA SAISIE DES DEMI-JOURNÉES POUR LES SALARIÉS POSITIONNÉS SUR DES MISSIONS EN TRAVAIL POSTÉ.

MAIS S3i ATTEND AUSSI D'AUTRES OUTILS

Vos cotisations Santé et de Prévoyance ont-elles augmenté ?

Sur la base de l'augmentation du PMSS (tranche A) au 1^{er} janvier 2023 de 6,90%, lié à l'inflation, (PMSS passé de 3.428 € à 3.666 €), certaines organisations syndicales, notamment Avenir (dont le nez s'allonge à force de mensonges et promesses de monts et merveilles), énoncent sans aucune vérification que les Cotisations salariés Santé et de Prévoyance ont augmenté pour les salariés Sopra Steria !

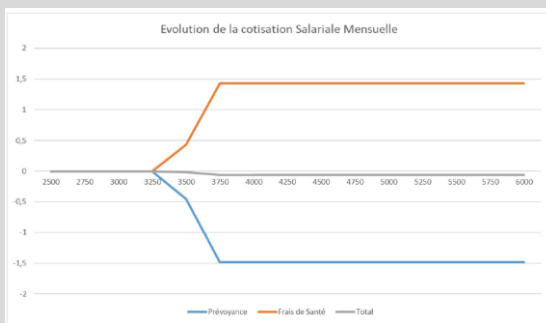
La réalité est bien différente !

Il y a bien eu augmentation des cotisations salariales pour les Frais de Santé (en **rouge** sur le graphe ci-contre), qui ont été compensées par la baisse des cotisations salariales pour la Prévoyance (en **bleu** sur le Graphe).

Au final, suivant votre rémunération et à iso salaire, ci-contre, vous pourrez constater la baisse totale exacte en % de vos cotisations salariales Frais de santé et Prévoyance cumulées qui est entre -0,02% et -0,06%

La vérité est que seules les cotisations employeurs ont augmenté !

Par ailleurs, vos élus **S3i** membre de la Commission Santé Prévoyance ont obtenu ces dernières années, de l'employeur et son conseil GEFI qu'il n'y ait pas augmentation des taux d'appels de notre contrat santé géré par Vivinter !



Salaire mensuel	Evolution de cotisation Salariale		
	Prévoyance	Frais de Santé	Total
2 500	-	-	-
3 000	-	-	-
3 500	-0,45	0,43	-0,02
4 000	-1,49	1,43	-0,06
4 500	-1,49	1,43	-0,06
5 000	-1,49	1,43	-0,06
5 500	-1,49	1,43	-0,06
6 000	-1,49	1,43	-0,06

Si vous souhaitez adhérer à un syndicat réellement démocratique, qui est toujours là pour défendre l'intérêt des salariés, qui ne se prend pas la tête, et qui a un humour caustique et décalé, alors [cliquez ici](#) pour devenir adhérent **S3i** ou soutenir **S3i**.

Pour retrouver des informations complémentaires, connectez-vous sur notre site Internet : <http://www.S3i-france.com>
Pour nous contacter : contact@S3i-france.com



La Mythomanie : un syndrome d'AVENIR ?

On vous l'avait bien dit : certaines organisations vous vendront monts et merveilles !!! BINGO !! AVENIR l'a fait le 13 Juin. Vous le savez, nous aimons toujours rétablir la vérité, c'est notre marque de fabrique dans nos com. et ça, ça ne leur plait jamais !

Dans leur tract distribué sur NANTES, AVENIR prétend que :

Le Télétravail, c'est eux !! **FAUX** – Toutes les organisations l'ont demandé et celles représentatives l'ont signé. Par contre ce sont eux qui ont signé un accord au rabais avec seulement 20 € d'indemnité mensuelle. On peut comprendre un écart entre revendications et accord signés mais là c'est le GRAND ECART !!!!!

Grâce à eux, la Cour de Cassation a « éduqué notre entreprise » en retoquant la décision du tribunal d'appel concernant les primes vacances !!! **FAUX** - Ce sont plusieurs syndicats (par le biais d'élus au CSE, les élus **S3i** en étant les moteurs) qui ont porté le sujet en justice !!! Le Comble : AVENIR s'est désisté du dossier et n'a pas déposé le pourvoir en Cassation cité, contrairement à **S3i** !



C'est grâce à nous AVENIR que Sopra Steria existe ! C'est même nous qui avons inventé l'informatique. Sans nous : plus de boulot, de salaire, le dépôt de bilan !!



Quelle arme fatale a envoyé la CFDT pour négocier à Sopra Steria ? Grâce à la CFDT, l'accord d'astreinte n'a pas été dénoncé pour pouvoir renégocier à la hausse le montant des astreintes.

Grâce à la CFDT, les Négociations Annuelles n'ont pas abouti à une augmentation réelle et sérieuse de votre pouvoir d'achat !



Grâce à la CFDT, vous n'avez aucun accord majeur signé alors qu'ils sont représentatifs dans l'UES !

Elections Professionnelles 2023 : et si vous deveniez candidat S3i en nous rejoignant pour les prochaines élections ?

Vous allez voter prochainement pour renouveler vos représentants dans les CSE du Groupe et à travers eux vos représentants locaux sur votre site de rattachement.

REJOIGNEZ **S3i**, vous aurez accès à des informations venant du plus haut niveau de l'entreprise pour lequel vous serez consulté, informé et partie prenante. Vous pourrez élaborer pour tous vos collègues de nouvelles activités sociales et culturelles au niveau national et en local.

S3i présentera des élu(e)s femmes et hommes dans toutes les entreprises du groupe (SSG, I2S, HRS, SBS, ...).

S3i est un syndicat pragmatique, apolitique, indépendant et qui négocie pied à pied avec la direction dans l'intérêt unique des salariés.

S3i n'est pas un syndicat « maison » puisqu'il s'est développé dans d'autres ESN : IBM Center, INETUM,

S3i négociera des accords, qui pour une fois, feront avancer des sujets importants pour TOUS les salariés : un intéressement plus conséquent, une vraie participation, 3 jours de télétravail avec une indemnité de 50€/mois.



Je veux être candidat S3i !
 J'utilise ce QR Code
 ou j'envoie un mail à :
candidature2023@s3i.fr



S3i organise sa campagne électorale sous le signe de la compensation carbone



Depuis le début de la campagne, notre empreinte carbone est de 2,1T compensé par l'achat de plusieurs essences d'arbres absorbant la quantité de carbone produite. Nous imprimons nos tracts sur du papier écologique non traité et nous faisons attention aux quantités de papier utilisées en imprimant nos tracts au format A5. Nous utilisons le plus possible les trains, tramway, ... Nous avons entendu vos remarques lors de la campagne électorale de 2019.